



PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES

à Saint-Michel-en-Brenne

Le passeport est un document de voyage individuel qui permet à son titulaire de certifier de son identité.

À noter :

Il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents.

Le délai de traitement d'un passeport est d'environ 1 mois

Durée de validité :

Mineur : 5 ans / Majeur : 10 ans

Où s'adresser ?

À la Mairie de Saint-Michel-en-Brenne

Renseignement ou prise de rendez-vous au 02 54 38 00 69.

Horaires d'accueil de la station d'enregistrement :

Du Lundi , Mardi, Jeudi et Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Pour l'enregistrement du dossier, 20 minutes environ sont nécessaires.

Lors de la demande et pour le retrait du passeport, vous devez vous présenter en personne, pour une prise d'empreintes digitales.

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité couleur récente (datant de moins de 6 mois) format 35x45 mm, Conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005.
- **Timbres fiscaux :**
86 € pour les adultes,
42 € pour les mineurs de 15 à 17 ans,
17 € pour les mineurs de 0 à 14 ans.
(Mézières-en-Brenne : Librairie Mr Daubord / Martizay : Bar Mr et Mme Berthault / Le Blanc : Trésorerie et bar).
- Un justificatif de domicile (datant de moins de 6 mois) à votre nom.
Si vous habitez chez un particulier (parents, ami, ...)
Il faut présenter les 3 documents suivants :
 - Pièce d'identité de la personne qui vous héberge,
 - Son justificatif de domicile à son nom,
 - Attestation d'hébergement.
- Pour un mineur, pièce d'identité du parent complétant l'autorité parentale.
- Livret de famille (pour les femmes ou si décès du ou de la conjoint(e)).
- Carte Nationale d'Identité plastifiée.
(si pas de CNI un **extrait d'acte de naissance copie intégrale datant de moins de 3 mois**)
- L'ancien passeport ou, à défaut, une déclaration de perte.